



MAROC

Vous n'avez pas besoin d'un visa pour un séjour touristique ou d'affaire de moins de trois mois pour vous rendre au **Maroc** si vous êtes ***citoyen français***.

Il vous suffit d'être en possession de votre passeport dont la validité est d'au moins 6 mois après la fin du séjour prévue.

Pour un séjour supérieur à 3 mois, les ressortissants français et européens ont besoin d'un visa

Formalités à connaître :

- Pièce d'identité : Passeport
- Validité minimale du passeport : 3 mois
- Visa pour un séjour touristique : non
- Visa pour un séjour d'affaire : non
- Vaccin : aucun